

RAPPORTEUR : Olivier MAJEWICZ, Président

TITRE : Achat de carburant - Groupement de commandes avec la Ville de Calais

Mesdames, Messieurs,

Depuis avril 2006, le SyMPaC a signé une convention concernant l'approvisionnement en carburant de ses véhicules auprès de la station-service municipale de la Ville de Calais.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle, la Ville de Calais propose de constituer, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Calais, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et le SyMPaC.

A cet effet, la Ville de Calais serait désignée coordonnateur de ce groupement et serait chargée de la procédure de passation jusqu'à l'attribution de l'accord-cadre. Chaque membre du groupement serait ensuite tenu de conclure un accord-cadre avec le prestataire retenu pour satisfaire ses propres besoins et serait chargé du financement de cet accord-cadre.

Le système de remboursement resterait inchangé pour le SyMPaC à savoir l'émission par la Ville de Calais d'un titre de recette trimestriel correspondant au remboursement du carburant consommé par le SyMPaC.

Aussi, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la constitution de ce groupement de commandes entre la Ville de Calais, le Centre Communal d'Action Sociale de Calais, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et le SyMPaC, pour la fourniture de carburants et de combustible liquide ;
- autoriser le SyMPaC à intégrer ce groupement de commandes ;
- m'autoriser à signer toutes pièces à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Olivier MAJEWICZ

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 24 mars 2017
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 23 mars 2017

Le Président du SyMPaC,

Olivier MAJEWICZ



COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2017

Le dix-sept mars de l'an deux mille dix-sept le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 1^{er} mars 2017, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ.

Etaient présents :

Mmes Natacha BOUCHART, Malika BOUAZZI, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Pierre-Henri DUMONT, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Clotilde BEAUFILS, MM. Jean-André DELACRE, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Jean-Luc MAROT, Marc MEDINE, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST, Bernard RIVENET, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE (pouvoir M. DUMONT), MM. Gérard GRENAT (pouvoir Mme HEUX), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, M. Julien RENAULT (pouvoir M. MAJEWICZ) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

Etaient absents :

M. Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**) ;
M. Yves ENGRAND (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;
M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).